

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 21 décembre 2009

L'an deux mil neuf

Le 21 décembre 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 10 décembre 2009

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, PAULMIER Messieurs DOUADY, RICHARD, FLEURY, ALLELY, SAUVESTRE, CAMUS, BOSCARINO, NOYER, VALET, BOISLAIGUE, BONNET, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames NOGRETTE, DUBUC, LEBLANC, BIDAULT, CHAMPENOIS et SOUVERAIN, Messieurs LOUPIAS, DAUBORD, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, ROCAMORA,

Assistait également : Monsieur DUBOIS.

1/ Projet de chartre révisée du Parc Naturel Régional de la Brenne pour les années 2010-2022

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R333-7, après avoir examiné le projet de Charte révisée du Parc Naturel Régional de la Brenne (rapport de présentation, plan du Parc et annexes), le conseil communautaire approuve ces documents permettant de solliciter le renouvellement du classement en Parc Naturel Régional et demande son adhésion.

Monsieur le Président donne également connaissance à l'Assemblée des statuts modifiés du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de la Brenne, adoptés par le comité syndical du Parc de la réunion du 14 septembre 2009. Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre Assemblée de donner son avis sur cette modification de statuts. Aussi, suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de la Brenne.

2/ Projet d'extension de la Réserve Naturelle de Chérine

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du projet d'extension de la Réserve Naturelle de Chérine. Une enquête publique se déroulera du 15 décembre 2009 au 28 janvier 2010 sur les communes de ST MICHEL EN BRENNNE et de LINGE et à la sous-préfecture du BLANC. Il présente le dossier d'enquête qui sera mis à la disposition du public et rappelle qu'il est consultable au siège de la Communauté de Communes.

Conformément aux dispositions de l'article R.332-2 du code de l'environnement, le conseil communautaire doit être consulté ; c'est pourquoi, il demande si les collectivités territoriales concernées ont des remarques à formuler sur le projet présenté. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du projet d'extension de la réserve naturelle de Chérine et donne un avis favorable à ce projet sur lequel il n'a pas d'observation à formuler.

3/ Débat d'orientations Budgétaires 2010

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Aussi, Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau pour l'année 2010. Le Conseil Communautaire, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010.

4 / Projet de plan numérique 2010-2014

Monsieur le Président présente la proposition de la commission « Sociale NTIC Communication » validée par le Bureau, concernant la mise en place d'un plan numérique pour 2010-2014. Il présente le plan proposé et les orientations à retenir pour l'année 2010. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la mise en place du plan numérique annexé à la présente délibération, et valide les objectifs à retenir pour l'année 2010.

5/ Ateliers relais : Participation de l'entreprise SUZANNE aux frais d'électricité durant la période de compteur provisoire.

Monsieur le Président de la Commission « finances » rappelle au Conseil Communautaire, la location d'un atelier relais à l'entreprise SUZANNE. Il précise que compte tenu de ses délais d'intervention, EDF n'a pu faire le raccordement définitif de ce local avant l'entrée de notre locataire. Aussi, pendant la durée du branchement provisoire, l'entreprise SUZANNE n'a pu faire établir le contrat d'abonnement à son nom; de sorte que la Communauté de Communes a été contrainte de régler les factures de consommation et d'abonnement. Monsieur le Président de la commission des finances propose de demander le remboursement de ces factures à l'entreprise SUZANNE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à l'entreprise SUZANNE, le remboursement des factures d'abonnement et de consommation électrique correspondant à la période de raccordement provisoire de l'atelier qu'elle loue. Le Président est autorisé à émettre les mandats correspondants.

6/ Projet de la zone d'activités de l'Avis: Assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale: résultat de la consultation

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension de la zone d'activités communautaire de l'AVIS située sur la commune de MARTIZAY. Il informe le conseil communautaire que pour bénéficier d'une subvention au titre du Contrat de Pays, il convient de mener une réflexion sur la qualité environnementale de la zone à aménager et conformément au cahier des charges régional. Pour ce faire, il convient de mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale, subventionnable à hauteur de 80 % par la Région Centre. Il précise qu'il a consulté des bureaux d'études spécialisés dans ce type d'étude. Suite à l'analyse des devis, il propose de retenir l'offre du bureau d'études ADEV de LE BLANC (36300) pour un montant total de 10 320 € HT soit 12 342,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la proposition de Monsieur le Président, et l'autorise à signer le marché avec le bureau d'études ADEV de LE BLANC (36300) ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal 2010.

Le Président est également chargé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Centre.

7/ Portage de repas à domicile : tarifs 2010

Monsieur le Président présente la proposition du Bureau, concernant les tarifs des repas à domicile pour l'année 2010.

Il rappelle le tarif unique appliqué par plateau repas pour l'année 2009 : 8,00 €.

Suite aux réflexions du Bureau, il propose de modifier ce tarif pour l'année 2010 en le passant à 8.30 € et de laisser la facturation des plateaux cassés, fixée à 10 € l'unité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de porter le prix unitaire du plateau repas à 8,30 €, et de continuer à facturer les plateaux cassés 10 € l'unité.

8/ Décisions modificatives

Budget Principal : DM N°4

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Matériel informatique TIC			2183-118	140 €
Autres immobilisations TIC			2188-118	1 800 €
Travaux centre bourg MIGNE			2313-144	118 500 €
Travaux multi accueil			2313-153	350 €
Bâtiment de service OM	2138-155	120 790 €		
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Intérêts des emprunts			66111	2600 €
Dépenses imprévues	022	2 600 €		

Budget Affaires Economiques : DM N°2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Travaux Ateliers Relais 350m2			2313-109	4 010 €
Travaux Atelier 150m2	2313-110	4 010 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

9/ Réhabilitation du logement 3rue du parc à AZAY LE FERRON: Avenant au marché de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente les devis pour travaux supplémentaires et en moins value dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement rue du Parc à AZAY-LE-FERRON.

Le conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis pour travaux supplémentaires et en moins value suivants :

Lot N° 1 : Gros œuvre - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Réalisation d'un chevêtre suite à la démolition d'une cheminée	+ 345,00 € HT
Reprise d'un linteau de porte suite à la démolition des jambages	+ 408,65 € HT

Lot N° 2 cloisons doublage - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Conservation d'un doublage plâtre existant	- 632,75 € HT
--	---------------

Lot N°3 Menuiseries - BHM – 36300 LE BLANC

Conservation de deux fenêtres en double vitrage	- 1 163,00 € HT
---	-----------------

Soit une modification du montant global du marché de - 1 042,10 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Logements » 2009.

10/ Réhabilitation du logement 22, rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : Avenant au marché de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente le devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 22, rue Hersent Luzarche à AZAY-LE-FERRON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis pour travaux supplémentaires suivant :

Lot N° 1 : Gros œuvre - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Fourniture et pose de fourreaux EDF, Télécom et AEP sous dallage	+ 647,23 € HT
--	---------------

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Logements » 2009.

11/ Répartition des participations aux bibliothèques et médiathèque

Monsieur le Président de la Commission « finances » rappelle au Conseil Communautaire l'enveloppe inscrite au budget principal 2009 destinée aux participations au fonctionnement des bibliothèques et médiathèque. Il propose de répartir ces crédits comme suit :

Bibliothèque de MEZIERES EN BRENNE:	2 900 €
Médiathèque de MARTIZAY :	2 900 €
Bibliothèque d'AZAY LE FERRON :	à concurrence des charges à caractère général, hors frais de personnel

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les participations comme suit :

Bibliothèque de MEZIERES EN BRENNE	2 900 €
Médiathèque de MARTIZAY	2 900 €
Bibliothèque d'AZAY LE FERRON	à concurrence des charges à caractère général, hors frais de personnel

Il demande à ces établissements de fournir un bilan annuel de l'utilisation de ces crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2009. Le Président est autorisé à émettre les mandats correspondants.

**12/ Réhabilitation de deux logements Rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE:
Demande de subvention PALULOS**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le détail des travaux qui pourraient être envisagés pour la réhabilitation de 2 logements rue du Bout du monde à MEZIERES EN BRENNE.

Le Conseil Communautaire reconnaissant la nécessité de cette opération, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la réalisation de cette opération et approuve le coût prévisionnel qui s'élève à :

Travaux	183 902,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 7%	12 873,14 €
Mission SPS et CT (2%)	3 678,04 €
Frais de publicité et de reprographie	1 100,00 €
Frais annexes (raccordement réseaux eau, EDF....)	<u>4 000,00 €</u>
Total HT	205 553,18 €
TVA 5,5% (sur les travaux)	10 114,61 €
TVA 19,6% (sur les honoraires et autres frais)	<u>4 243,63 €</u>
Coût total du projet :	219 911,42 €

ainsi que le plan de financement suivant :

Subvention PALULOS	2 600,00 €
- 1/3 part Etat (866,67 €)	
- 2/3 part Conseil Général (1733,33 €)	
Subvention Région « Cœur de Village »	123 331,91 €
Prêt Caisse des Dépôts et Consignations	93 979,51 €
Fonds propres	0,00 €

Le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Etat en fonction du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R 323-1 à R 323-12. Il s'engage à conserver les logements en cause dans le patrimoine intercommunal pendant au moins 10 ans et à signer avec l'Etat la convention spécifique à l'aide sollicitée, ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement. Le Président est autorisé à signer cette convention.

Il sollicite également une subvention du Conseil Régional au titre de l'opération "Coeur de Village".

13/ Service Ordures Ménagères – Déchetterie : Tarifs rotations de bennes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre des services proposés par la déchetterie, la mise à disposition de bennes pour l'élimination de déchets et leur transport est proposée.

Il rappelle qu'actuellement, la rotation est facturée sous forme d'un forfait qui ne couvre pas le coût réel des rotations qui s'élève à 2.34 € du kilomètre. Aussi, pour ce service, suite aux réflexions de la commission "Ordures ménagères", et du Bureau, il propose de facturer les rotations à leur coût réel soit 2.34 € le kilomètre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer les rotations de bennes à raison de 2.34 € le kilomètre. Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

Publié le 22 décembre 2009,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS